

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [12]

Artikel: Genève

Autor: Weid, Bernadette von der / C.C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275774>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Genève

Assurance-maladie, assurance-maternité

C'était le 22 novembre la réunion des présidentes des associations féminines genevoises au centre de liaison. Réunion qui méritait l'attention, car de 18 à 22 heures plusieurs oratrices devaient se succéder.

Mme Renée Chambordon, tout d'abord, présidente du centre de liaison, devait accueillir l'assemblée et donner quelques nouvelles : Mme J. de Boccard vient d'être nommée membre du Bureau du Conseil international des Femmes ; l'association « Mères chefs de famille » cherchent des « grand-mères de jour » pour s'occuper d'enfants dont les mères travaillent à l'extérieur (rière de s'annoncer au siège, centre social protestant) ; enfin l'Union des femmes est heureuse d'annoncer fièrement que tous les lundis à 17 h. 30 on peut requérir les services d'un écrivain public qui rédige toutes les lettres difficiles à formuler (20 av. Motta).

Thème de la rencontre. — L'assurance-maladie et maternité, son actualité, son avenir. M. E. Kohler, représentant de la Fédération genevoise des caisses-maladie devait éclaircir certains points obscurs de la fameuse LAMA (assurance-maladie) à propos de sa fameuse révision toujours en chantier. M. Kohler répondit à plusieurs questions délicates et donna des éclaircissements sur des points peu connus du public, telles les nuances entre caisses-maladie et compagnies d'assurance. Il est indéniable que les compagnies d'assurance, étant des sociétés par actions ont le profit pour but, alors que les caisses-maladie ne sont pas à but lucratif ; toutefois, ces dernières sont soumises à une gestion sévère interdisant le déficit.

A Genève. — Un progrès : les hommes et femmes paient des cotisations identiques, ce qui est loin d'être le cas dans d'autres cantons, puisque les statistiques indiquent que les femmes coûtent plus cher en médicaments et hospitalisation que les hommes. La raison ? L'une d'elles est certainement la longévité plus grande des femmes mais d'autres raisons (ennui — quêtes de réconfort ?) seraient à rechercher en profondeur.

BvdW

L'enquête de la FRC. — Mme Liliane Roux prit ensuite la parole pour nous donner un compte rendu extrêmement complet de l'enquête réalisée par la Fédération romande des consommatrices sur les caisses maladies.

Des travaux de la FRC ressortent de nombreuses revendications, que l'on ne peut bien sûr énumérer toutes, mais qui comprennent entre autres :

- le droit au libre choix du médecin et celui de refuser certains traitements ;

- l'information maximale du malade tant par le médecin que par les média ;
- l'éducation du public sur la médecine préventive ;
- l'information du public sur toutes les institutions, tant les services hospitaliers et extra-hospitaliers qu'ambulatoires, ainsi que sur le fonctionnement des caisses et des assurances ;
- une revalorisation du temps d'écoute et de dialogue avec le médecin ;
- le remboursement par les assurances de soins à domicile ;
- enfin, une représentation de patients dans les commissions de santé cantonales et hospitalières, dans la préparation des lois concernant la santé, et dans les conventions sur les assurances.

Enfin, Mme Roux nous fait part de l'avis de la FRC sur la révision de la LAMA (loi sur les assurances maladie et accidents) : la fédération déplore que l'on ait considéré les moyens financiers disponibles avant l'intérêt du patient.

L'assurance-maternité. — Mme Barbara Vischer nous expose ensuite le contenu de l'initiative sur une protection efficace de la maternité (lancée en octobre 1978), et la situation actuelle concernant la protection de la maternité. En parallèle, nous avons :

1. La requête de l'initiative demandant une couverture à 100 % des frais médicaux (hospitaliers et pharmaceutiques). La situation actuelle est semblable pour les femmes assurées contre la maladie.
2. L'initiative demande un congé maternité de 16 semaines, dont 10 semaines après l'accouchement. La loi sur le travail en vigueur prévoit 8 semaines (les contrats sont souvent plus généreux).
3. L'initiative demande une compensation intégrale de la perte de gain des salariées, et une indemnité pour les femmes sans activité lucrative. Situation actuelle : (selon le CO) la protection contre la perte de gain varie selon le contrat de travail, et selon l'ancienneté de la femme dans son travail.
4. Une protection contre les licenciements pendant la grossesse, et après. Le CO prévoit cette protection pour les 8 semaines précédant et les 8 semaines suivant l'accouchement.
5. L'initiative demande un « congé parental » pour les neuf mois suivant le congé maternité. Cette proposition était comprise dans le projet refusé en 1974.

En ce qui concerne les points 1 à 4, les femmes de tous les partis sont d'accord. L'initiative de Mme Nanchen va plus loin, puisqu'elle propose, en outre, une assurance pour la mère dont l'enfant est malade, l'octroi de congés aux parents adoptifs au même titre que les parents de sang, et enfin un système suisse d'allocations familiales.

A titre indicatif, Mme Vischer nous donne les chiffres globaux que coûtera cette assurance maternité. On évalue le « prix » du

congé parental (art. 5.) à 340 millions, et pour le reste... 300 millions. Total, en gros, de la facture : 650 millions. Suivant le projet de révision de la LAMA, la Confédération et les cantons prendraient 170 millions à leur charge. Les 500 millions restants représentent, selon Mme Vischer, 1/2 % de la masse salariale de la Suisse.

« Quelle sera la position que vont défendre les associations féminines ? » demande Mme Vischer. On ne pouvait trouver de meilleure question pour lancer un débat. Celui-ci eut lieu, admirablement mené par Mme Chambordon, et au cours duquel on entendit l'opinion d'un grand nombre de femmes présentes. Deux tendances se sont assez rapidement dessinées, qui partageaient la salle. D'un côté, on s'inquiétait du coût de l'opération : plusieurs n'étaient guère convaincues de ce 1/2 % de la masse salariale suisse, trop peu précis à leur avis. De plus, le cinquième point de l'initiative (le congé parental) soulevait des réticences de part et d'autre. Une des auditrices a même relevé que sans s'opposer au principe du congé parental, elle craignait qu'il ne fasse, à lui tout seul, échouer l'ensemble de l'initiative, une fois soumise au peuple.

De l'autre côté, Mme Vischer semblait assez désespérée de cette prudence toute helvétique, et posait la question : « Mais si même les associations féminines ne défendent pas cette initiative, qui donc la défendra ? » D'autres arguments ont été avancés en faveur de l'initiative, tel que celui-ci : la protection de la maternité, encourageant évidemment la natalité, donnerait à la Suisse les moyens (soit : les futurs cotisants !) de sa politique AVS.

En se séparant quelques minutes avant dix heures, on avait la nette impression que si beaucoup de choses s'étaient dites, les discussions auraient pu durer encore longtemps : personne n'était ce soir-là à court d'arguments, et le débat, incontestablement, volait haut.

C. C.

Vaud

Féminisme ou féminité

Le Centre protestant d'étude de Lausanne avait invité, pour l'une de ses « conférences-débats » France Quere, féministe française, auteure de la Femme Avenir (Seuil - Fr. 14.20) et Au fil de l'autre (Seuil - Fr. 18.20).

France Quéré s'insurge avec virulence et humour contre l'image de la femme féminine : allongée, alanguie, rondelette, douce : voir les tableaux de Manet ! Qu'y a-t-il de commun entre cette créature molle, soumise, protégée, entourée et les ouvrières de la révolution industrielle, et les paysannes qui travaillent dur 18 heures par jour ? Rien bien sûr... et pourtant les images persistent.

Et France Quéré de démolir avec brio les mythes, de dresser en quelques traits incisifs